



10 mars 2023

(23-1774) Page: 1/106

Comité de l'accès aux marchés

RECTIFICATION ET MODIFICATION DES LISTES

LISTE CXXII - SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES

Communication du Secrétariat1

Conformément au paragraphe 18 de la Procédure pour l'introduction des modifications du SH2017 dans les Listes de concessions au moyen de la base de données LTC², les modifications ci-jointes de la Liste CXXII – Saint-Vincent-et-les Grenadines³ sont distribuées en application de la Décision du 26 mars 1980.⁴ Le document ci-joint a été établi par le Secrétariat et correspond à la teneur du fichier électronique SH2017, qui a été approuvé à la session d'examen multilatéral tenue le 21 février 2023.

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de trois mois à compter de la date du présent document, les rectifications et modifications de la Liste CXXII – Saint-Vincent-et-les Grenadines seront considérées comme approuvées et seront officiellement certifiées.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Décision du 7 décembre 2016, WT/L/995.

³ En anglais seulement.

⁴ Décision du 26 mars 1980 relative aux procédures de modification et de rectification des listes de concessions tarifaires, GATT IBDD, S27/25.

Pages 3 à 106 – Offset (fichiers pdf et Microsoft Access joints; version imprimable disponible sur demande).